

A l'attention de :

Monsieur Pap Ndiaye,
Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
Madame Amélie Oudéa-Castéra,
Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 13 octobre 2022 au 31 janvier 2023 pour l'ensemble des personnels relevant de la Jeunesse et des Sports en Bourgogne - Franche-Comté

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Le syndicat Solidaires Jeunesse et Sports dépose un préavis de grève pour les journées allant du 13 octobre 2022 au 31 janvier 2023 (de 0 h à 24 h). Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires et contractuel-les des Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports en Bourgogne – Franche-Comté (SDJES 21, 25, 39, 58, 70, 71, 89 et 90), de la Délégation Régionales Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Bourgogne – Franche-Comté (DRAJES BFC) et des établissements publics (CREPS de BFC et CNSNMM).

Solidaires Jeunesse et Sports dénonce les incessantes attaques menées contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales, attaques sur le sens des métiers et des missions.

Solidaires Jeunesse et Sports dénonce la réforme OTE qui engendre de très fortes perturbations dans l'exercice des missions affectées aux différents services menant des politiques publiques relevant du champ de la Jeunesse et des Sports. Outre ces difficultés, les conditions de travail de tout.es les agent.es se dégradent à une vitesse infernale. De surcroît, cette réforme OTE augmente le mépris envers l'article 10 du décret 2000-815 relatif à l'aménagement du travail dans la fonction publique.

Solidaires Jeunesse et Sports exige, depuis maintenant plusieurs années, l'abandon du « Service National Universel » (SNU). Ce dispositif autoritaire par essence le démontre une nouvelle fois avec la volonté de certain.es responsables de services de vouloir s'asseoir sur les textes encadrant l'action professionnelle des personnels relevant de la Jeunesse et des Sports en les mobilisant sans respecter leur autonomie d'exercice.

Solidaires Jeunesse et Sports exige que les agents soient considéré.e.s par leurs directions et qu'un réel dialogue puisse être convenu face aux suppressions des primes, aux fermetures imposées des bureaux, aux modifications unilatérales des modalités de prise de congé et au malaise ambiant dans plusieurs services.

Solidaires Jeunesse et Sports revendique :

- un Ministère de la Jeunesse et des Sports de plein exercice
- un plan massif de recrutements dans l'ensemble des corps et des titularisations
- le respect de l'article 10 du décret 2000-815 relatif à l'aménagement du travail dans la fonction publique
- l'abandon à effet immédiat du Service National Universel
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (a minima 65), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées.
- un véritable dialogue social avec les agents à la hauteur des enjeux

Ce préavis est destiné à permettre à l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel-les et auxiliaires relevant de la Jeunesse et des Sports en Bourgogne – Franche-Comté d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Pour Solidaires Jeunesse et Sports
Anne-Laure Morel et Théo Contis